
CONSEIL D'ETABLISSEMENT

PROCS VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU LUNDI 28 MARS 2022

Présents

Direction : M. François CORNU , M. Alexandre DEBARRE

CPE : M. Charles CORBEAU

Gestionnaire : M. Emilio MARTIN

DRAFIN : Mme Emmanuelle MAZIN

Personnels enseignants : M. Sébastien LASTERNAS, M. Philippe POULET, M. Juan Carlos TRIAY.

Personnel administratifs et techniques : Mme Rosana MENDES

Parents : Mme Alicia ORTUÑO, Mme Catherine TOUWAIDE, M. Samy GUEDIRA

Élèves : M. Raphael POURQUE, M. Javier MURZI

Conseillers des français de l'étranger : M. Philippe OGONOWSKI et M. Baudoin DE MARCELLUS

Conseiller Culturel Adjoint : M. Vincent PERROT

1. Désignation du secrétaire de séance

Pour le 2ème CE de cette année scolaire 2021-2022 le secrétaire de séance désigné est Mme TOUWAIDE. Parent d'élève.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté à 13 voix pour.

3. Approbation du procès verbal de la réunion du 19 octobre 2021

Adoption du compte rendu du précédent CE à 13 voix pour.

4. Présentation du Compte Financier 2020-2021.

Madame MAZIN précise avant de rentrer dans le sujet, que la MLF a changé de logiciel comptable et que les données transmises pour le CE viennent d'être reçues et ne sont donc pas détaillées. Elle rappelle, avec l'accord de la direction, la proposition d'organiser une réunion avec les parents soucieux de poser des questions plus approfondies très prochainement via zoom en présence d'elle-même ainsi que du gestionnaire du LFiP, M. Emilio MARTIN.

Il est fait un point sur l'évolution des effectifs. Il y a deux ans, l'effectif était de 543 élèves. Nous sommes actuellement à 525.

On constate une grande différence entre le budget prévisionnel et l'exécution. Le budget total est de l'ordre de 3.588.000 €. L'établissement a reçu de l'AEFE des subventions de l'ordre de 70.000 € qui sont des aides relatives au COVID. Les exonérations (recettes négatives) correspondent à la prise en charge de la scolarité pour les enfants du personnel. Pour l'exercice 2020-2021 le LFiP est déficitaire de 700.000 €. En termes de dépenses, 62% du budget concerne la masse salariale, 13% les services (cantine, transport, etc), 10% des achats divers. En ce qui concerne les recettes, 82,4% proviennent des droits d'écologie, 4% des droits d'inscriptions, 13% des droits de restauration et seulement 0.10% de ventes minimales.

5. Présentation du Règlement Financier 2022-2023.

Après que la présentation du règlement financier a été faite, Mme TOUWAIDE, déclare qu'elle ne trouve pas normal que les réinscriptions doivent se faire en janvier alors que les parents ne sont pas encore au courant des frais de scolarité pour l'année suivante, estimant qu'il est difficile de s'engager sans savoir réellement ce que cette éducation va coûter.

Les tarifs sont actuellement validés par la Mlf au mois de mars. Après divers échanges entre M. CORNU, les parents et Mme MAZIN, cette dernière, exprime la volonté de la MLF de fournir les tarifs scolaires plus tôt dans l'année afin de combler cette lacune et que les parents puissent se prononcer en toute connaissance de causes.

Une présentation des augmentations des tarifs de l'année scolaire 2022-2023 est faite. Elles sont en moyenne entre 3 et 3,3%. Selon la direction, elles se justifient par les augmentations de salaire décidées en Espagne, mais aussi par l'augmentation des coûts relatifs aux charges. (Ex : l'énergie).

Il est également demandé par les parents, d'avoir une visibilité sur les augmentations à long terme, soit par cycle éducatif ou sur plusieurs années puisqu'il s'agit d'un engagement éducatif sur du long terme.

Mme MAZIN explique que le débat est en cours au sein de la MLF et que l'objectif est de pouvoir fournir d'ici peu, une visibilité sur trois ans.

Concernant les augmentations des frais de garderie, la direction informe que ceux-ci n'avaient pas augmenté depuis deux ans et qu'il y a eu une simplification de la grille tarifaire afin de faciliter le système de facturation.

Pour les frais d'examens linguistiques, le LFiP était centre d'examen de Cambridge, aujourd'hui ce n'est plus le cas en raison du changement de politique de Cambridge Exams. Par conséquent, les frais d'inscription sont réglés directement par les parents en amont, puis déduits des factures. Concernant la lunchbox, cette idée est mise de côté encore pour l'année prochaine car difficile à mettre en place au sein du LFiP dû à un manque de structures dédiées et à l'organisation logistique compliquée que cela implique. C'est également un choix de la Mlf dans le réseau Espagne.

M. CORNU termine en proposant à l'association des parents de revoir la possibilité d'un transport scolaire privé pour l'école, type bus ou co-voiturage. Les parents demandent si nous devons voter sur le règlement financier mais il est rappelé que, dans les Etablissements en Pleine Responsabilité (EPR) de la Mlf, le règlement financier est seulement présenté au CE.

6. Information sur la demi-pension, la cour maternelle, les miroirs et le marquage au sol de la cour

Concernant la cantine, la direction se félicite des avancées réalisées et ce grâce à la collaboration avec la commission cantine. Le service de demi-pension est sur une voie positive et ascendante. La

direction regrette que certaines communications faites entre les parents aient empêché de retrouver la sérénité sur cette question.

Concernant le revêtement du sol de la partie maternelle, celui-ci sera recouvert très prochainement d'un caoutchouc recyclé. La direction est en attente d'un devis définitif et de la validation de la Mlf.

Concernant les miroirs dans les WC, ceux-ci n'étaient pas prévus dans le budget initial du nouvel établissement. Cette dépense supplémentaire a été validée et les miroirs seront installés prochainement.

Le marquage au sol de la cour n'est pas considéré comme une priorité.

Mme TOUWAIDE aborde le problème des terrains de volleyball. La direction explique que cela fait six mois qu'ils sont en pourparlers avec l'entreprise de construction du lycée. Elle rencontre des difficultés à trouver une entreprise qui se chargerait d'adapter les trous existants pour qu'ils puissent correspondre aux poteaux qui ont été fournis pour les terrains de volleyball. La direction espère que cela sera réglé prochainement.

7. Calendrier scolaire 2022-2023 : approbation

Le calendrier scolaire est présenté par la direction. Il est expliqué qu'il n'est pas évident d'arriver à un calendrier scolaire qui soit identique pour tous les lycées français d'Espagne. Celui-ci est approuvé par 14 voix.

8. Entrées et sorties de l'établissement par les élèves

La direction souhaite rajouter un point sur la problématique des entrées par les différents portails de l'établissement. Elle souhaite l'année prochaine préciser les règles dans cette partie du règlement intérieur, ainsi que la partie concernant les allées et venues des élèves de seconde en dehors des moments de récréation. M.Vincent PERROT, le conseiller culturel de l'ambassade, s'interroge sur la nécessité de restreindre encore plus les libertés des lycéens dans le contexte actuel. L'aspect psychologique des élèves est abordé et ainsi que la pression que ceux-ci subissent avec le contrôle continu.

9. Voyages scolaires.

- Le voyage à la Colonia Sant Pere pour les élèves de 6ème coûtera 138 euros/élève. Il y aura 3 adultes accompagnants. Le voyage est adopté.
- Le voyage aux Iles Canaries pour les élèves de 3^{ème} : Échanges avec le Lycée Jules Vernes. Reporté pour le moment car le budget n'est pas finalisé.
- Le voyage à Port Albert pour la classe de 1ère de l'année prochaine du 2 au 7 octobre 2022 sera de 6 jours (5 nuits) avec un coût par élève de 530 euros. Voyage adopté.

Un projet de voyage en France n'est pas encore finalisé.

Le projet ADN reprend l'année prochaine. Le tout a été adopté par 13 voix.

La direction rappelle que la commission Fonds de Solidarité peut intervenir en cas de besoin pour le financement en partie ou complètement des voyages scolaires.

10. Prévisions Année scolaire 2022-2023

La direction présente les prévisions qui sont très bonnes pour le LFiP:

- 124 élèves pour les maternelles.
- 226 élèves pour les primaires.
- 172 élèves pour le Collège.
- 114 élèves pour le Lycée.

Total de 630 élèves attendus pour 2022-2023.

Il est convenu en guise de conclusion que Mme MAZIN organisera prochainement un zoom avec les parents pour analyser plus en profondeur le document du compte financier.

Catherine TOUWAIDE

François CORNU

Secrétaire

Proviseur